

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MAGASIN GENERAL – S.A -
Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 – Tunis

Le conseil d'administration réuni le 8 octobre 2024 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra **le jeudi 14/11/2024 à 10 heures à l'IACE-rue du lac Turkana-Les Berges du Lac 1053 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

1. Ratification des délai et mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Emission d'un emprunt obligataire avec appel public à l'épargne ;
3. Approbation de la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires ;
4. Approbation des conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du CSC ;
5. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE MAGASIN GENERAL – S.A -

Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 – Tunis

La société Magasin Général publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l’approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 14 Novembre 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L’assemblée générale ordinaire s’est tenue régulièrement le **jeudi 14 novembre 2024 à 10 heures à l’IACE-rue du lac Turkana-Les Berges du Lac 1053** sur convocation du conseil d’administration conformément à l’article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution

DEUXIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire, décide l’émission à compter de ce jour d’un ou de plusieurs emprunts obligataires d’un montant total ne dépassant pas cinquante millions de dinars dans un délai d’un (01) an et donne pouvoir au conseil d’administration pour procéder à l’émission d’obligations en une ou plusieurs fois et d’en arrêter les modalités et les conditions.

L’Assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil d’administration à déléguer au directeur général le pouvoir de fixer à la veille de l’émission les modalités et les conditions d’emprunt

Mise aux voix, cette résolution

TROISIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire approuve la désignation de M. Mohamed Salah HMAIDI en qualité d’administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour les exercices 2024-2025 et 2026 et ce suite sa désignation par l’assemblée électorale tenue le 28/06/2024 ; ce mandat prendra fin lors de l’assemblée générale statuant sur l’exercice 2026.

Mise aux voix, cette résolution

QUATRIEME RESOLUTION

L’Assemblée générale ordinaire approuve la convention conclue entre SMG et la société HeBac dont son gérant est M. Hedi Baccour ; le représentant de la société Med INVEST dans le conseil d’administration ainsi que la mise à jour de la convention compte courant entre les sociétés du groupe magasin général modifiant le taux de rémunération de 10% à 11%, avec date d’effet le 01/08/2024, rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu’elles sont autorisées par le conseil d’administration et consignées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution

CINQUIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution